

Action n° 1.2 : Organiser et structurer un réseau de veille

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1. Améliorer et structurer les connaissances sur les EEE

OBJECTIF DE LA SNEE

Axe I - Objectif 2

CONTEXTE

Priorité 1

La détection précoce et l'intervention rapide sur les espèces exotiques émergentes permettent de limiter leurs impacts. La mise en place d'un réseau régional de veille vise donc à détecter rapidement l'arrivée de nouvelles EE envahissantes ou potentiellement envahissantes. Les populations d'espèces largement répandues doivent également, dans certains cas, être suivies afin d'agir pour limiter leurs impacts.

Des réseaux d'acteurs intervenant sur la veille et le suivi des EEE sont déjà en place sur une partie du territoire régional : réseau des CBN, ex-ORENVA, observatoire des PEE en Limousin, GT bassin Loire-Bretagne, organismes à vocation sanitaire (réseau des FREDON notamment), référents de l'observatoire des Ambrosies, services territoriaux de l'OFB, associations naturalistes, etc. Certaines structures forment des observateurs locaux, parfois le grand public, afin de démultiplier la capacité d'observation.

Il s'agit de structurer un réseau de veille sur la base des réseaux existants aux différentes échelles géographiques et d'en créer de nouveaux sur des secteurs non couverts ou pour des EEE non encore prises en compte (y compris dans les domaines de la santé et de l'agriculture, au niveau des contrôles aux frontières et de la surveillance des zones portuaires et aéroportuaires) afin de coordonner les acteurs de la région dans la surveillance du territoire, la validation et la remontée des observations.

Il paraît également important que les acteurs mobilisés sur le terrain bénéficient d'un retour d'information sur l'utilisation des données qu'ils ont transmises.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Recenser les réseaux de veille existants, les acteurs qu'ils mobilisent et leur fonctionnement, leurs champs d'actions (espèces suivies et territoires d'action).
- Identifier les milieux, groupes d'EEE ou territoires non couverts actuellement par un réseau de veille.
- Identifier les nouveaux acteurs à mobiliser pour les observations de terrain et les validations de données.
- Définir l'organisation du réseau de veille régional et les schémas de circulation des données (ascendants et descendants) aux échelles pertinentes.
- Définir les méthodes et les modalités de surveillance (dont les outils de remontée et de validation des données) et mettre en place le cas échéant des dispositifs complémentaires (sciences participatives, méthodes de modélisation, etc.).
- Estimer l'efficacité du réseau de veille à l'aide des indicateurs définis dans l'action 2.3 et ajuster son fonctionnement le cas échéant.

INDICATEURS

Mise en œuvre

- Document d'organisation du réseau de veille régional (objectifs, définition des rôles, circuits des flux de données, méthodes et modalités de la surveillance) élaboré et validé
- Liste actualisée des membres du réseau

Réalisation

- Bilans annuels du fonctionnement du réseau (nombre d'espèces signalées, nombre d'espèces nouvellement identifiées par territoire et évaluation de leur impact potentiel local, nombre de campagnes de surveillance en milieu marin, etc.)

Résultats

- Nombre de structures impliquées dans le réseau de veille
- Nombre d'alertes remontées par le réseau ayant conduit à une intervention précoce
- Nombre de données collectées par le réseau
- Nombre d'espèces nouvelles détectées à l'échelle régionale

PILOTES DE L'ACTION

Cellule d'animation du REEENA

PARTENAIRES POTENTIELS

Services de l'État, dont OFB, collectivités, OBV NA, FAUNA, ARB NA, opérateurs de terrain, gestionnaires d'espaces naturels, CEN, observatoire des PEE en Limousin, FREDON, réseau Ambrosie, etc.